

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 29 juillet 2014 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé, Inès Pontiroli et Thomas Howard.

Également présente : Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directrice générale adjointe par intérim ainsi qu'un contribuable.

Absence motivée: Dr. Jean Amyotte

La session débute à 19:30 heures.

PAROLE AU PUBLIC

James Eggleton

- Ramassage des branches

14-07-2092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réparations de véhicules – Équipement
4. Création d'un comité de sélection pour les embauches
5. Gestion des bons de commandes (Voirie – incendie)
6. Période de question du public
7. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

14-07-2093

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA FLOTTE DES ÉQUIPEMENTS LOURDS ET DE VÉHICULES FONCTIONNANT AU DIESEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac possède une flotte de plusieurs équipements lourds et de véhicules fonctionnant au diesel et ce d'âge divers;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun poste de mécanicien au sein du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin d'évaluer ses véhicules et ses équipements lourds afin de pouvoir déterminer quels travaux de réparations ou d'entretien préventif sont requis pour assurer le bon fonctionnement continu de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont requises afin de se préparer au budget pour l'année à venir;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU par le conseil que le directeur général rédige et fasse publier un appel d'offre de service pour ; **Les services d'un professionnel certifié et / ou qualifié en mécanique de véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel pour évaluer et produire un rapport détaillé décrivant les travaux de réparation requis avec les coûts estimés des pièces et main-d'œuvre selon les normes de l'industrie (Mitchell Chilton, Alldata or Motor) pour chacun de nos véhicules et de nos équipements lourds fonctionnant au diesel.** Ce rapport devra identifier et classer les travaux et entretien requis en ordre de priorité. (Urgent, court terme ou préventif)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le soumissionnaire fournira en annexe* de son offre le coût mensuel récurrent pour l'évaluation des véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel requis pour le maintien et l'entretien préventif de la flotte afin de bien préparer le budget pour l'an prochain. *(Le coût de ses services pour un service mensuel fera objet d'un contrat distinct et à venir)

La liste décrivant les véhicules et équipements lourds fonctionnant au diesel à être évalués sera incluse à l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront inclure leur expérience de travail et / ou les types de permis qu'il ou que détient le ou leur(s) mécanicien(s), une liste sommaire de leurs clients ou de personnes de référence ou employeurs antérieurs, à quelles normes de l'industrie il se réfère et le prix soumissionné.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'appel d'offre de service doit préciser clairement que la personne ou l'entreprise qui se verra octroyé le contrat ne pourra pas soumissionner ou bien réaliser les réparations pour les véhicules ou les équipements lourds à essence ou à diesel appartenant à la municipalité de Pontiac.

Adoptée

14-07-2094

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac possède une flotte de plusieurs véhicules d'âge divers;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun poste de mécanicien au sein du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin d'évaluer l'état de la flotte de ses véhicules afin de pouvoir déterminer quels travaux de réparations et / ou d'entretien préventif sont requis pour assurer le bon fonctionnement continu de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont requises afin de se préparer au budget pour l'année à venir;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

IL EST RÉSOLU par le conseil que le directeur général rédige et fasse publier un appel d'offre de service pour : **Les services d'un professionnel certifié et / ou qualifié en mécanique automobile pour évaluer et produire un rapport détaillé décrivant les travaux de réparation requis avec les coûts estimés des pièces et main-d'œuvre selon les normes de l'industrie (Mitchell Chilton, Alldata or Motor) pour chacun de nos véhicules.** Ce rapport devra identifier et classer les travaux et entretien requis en ordre de priorité. (Urgent, court terme ou préventif)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le soumissionnaire fournira en annexe* de son offre le coût mensuel récurrent pour l'évaluation des véhicules requis pour le maintien et l'entretien préventif de la flotte afin de bien préparer le budget pour l'an prochain. *(Le coût de ses services pour un service mensuel fera objet d'un contrat distinct et à venir)

La liste décrivant les véhicules (essence et diesel) à être évalués sera incluse à l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront inclure leur expérience de travail et / ou les types de permis qu'il ou que détient le ou leur(s) mécanicien(s), une liste sommaire de leurs clients ou de personnes de référence ou employeurs antérieurs, à quelles normes de l'industrie il se réfère et le prix soumissionné.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'appel d'offre de service doit préciser clairement que la personne ou l'entreprise qui se verra octroyé le contrat ne pourra pas soumissionner ou bien réaliser des réparations pour les véhicules ou les équipements lourds (à essence ou à diesel) appartenant à la municipalité de Pontiac.

Adoptée

14-07-2095

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR PILOTER LE PROCESSUS D'EMBAUCHE AFIN DE COMBLER LES POSTES DE CADRE ACTUELLEMENT VACANTS

ATTENDU QUE suite aux démissions récentes de deux cadres et d'un autre poste actuellement vacant au sein de notre administration municipale;

ATTENDU QUE ces trois postes doivent être comblés à court terme;

ATTENDU QUE les besoins à combler pourraient nécessiter une révision de la structure administrative actuelle, de sa pertinence et d'y apporter des changements si nécessaire;

ATTENDU QUE le processus d'embauche doit être coordonné par le directeur général ou le DGA avec le support requis à cette tâche;

IL EST

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

IL EST RÉSOLU DE créer un comité de sélection pour piloter le processus d'embauche afin de combler les postes vacants.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le comité de sélection sera formé du directeur général ou le DGA, du maire et de deux des membres du comité de finances et administration,

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'UN officier municipal ou un professionnel dans le domaine spécifique à chacun des postes à combler pourra assister les membres du comité de sélection selon les besoins.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE les membres du comité de sélection fera ses recommandations et les soumettra au conseil pour approbation, avant l'embauche de cadres sélectionnés aux postes à combler.

Adoptée

14-07-2096

GESTION DES BONS DE COMMANDE

CONSIDÉRANT le règlement # 06-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les bons de commandes sont exigés pour toutes les dépenses afin de garder un suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la procédure en place;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics soit responsable de faire la demande pour les bons de commande des véhicules et équipements de son service et que le directeur des services d'incendies soit aussi responsable de faire la demande pour les bons de commande qui relèvent de son service.

Adoptée

14-07-2097

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».